

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, à 15h30.

**Présences :** Gabrielle Brisebois , mairesse  
Marc Lefrançois , conseiller  
Jessy Croteau , conseiller  
Michelle Bernard , conseillère  
Mireille Thibault , conseillère  
Jérôme Théberge , conseiller  
Colin Lavergne , conseiller

Le directeur général, M. Jean-François Comeau et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La greffière procède à la lecture de l'avis de convocation et la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens dans la salle.

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026

2026-175

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026, retirant le point 4 de l'ordre du jour.

3 Adjudication du contrat - Réfection de la chaussée Bras Saint-Nicolas

2026-176

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la mise en forme et la préparation finale de la fondation granulaire ainsi que pour la fourniture et la pose de pavage en enrobé bitumineux dans le cadre du projet de réfection du chemin du Bras-Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, quatre soumissionnaires ont présenté une offre, soit Martin Mercier inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., Les Entreprises JRMorin inc. et Michel Gamache et Frères inc.;

Le conseiller municipal Jessy Croteau déclare son intérêt pécuniaire dans ce sujet et ne participe pas aux délibérations puisqu'un membre de sa famille travaille pour l'un des soumissionnaires ayant déposé une soumission.

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Martin Mercier inc. le contrat pour la réfection du chemin du Bras-Saint-Nicolas, au prix de 1 360 162,58 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Martin Mercier inc., de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 Autorisation de signature concernant une entente visant l'opération du restaurant et bar de l'aréna

2026-177

Cette résolution a été retirée de l'ordre du jour.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse précise que les personnes dans la salle ne peuvent poser des questions que sur le seul sujet de l'ordre du jour.

M. Denis Lavoie - 141, rue Samuel-Caron

M. Lavoie souhaite entendre de nouveau le montant de l'octroi du contrat attribué aujourd'hui.

6 Levée de la séance

2026-178

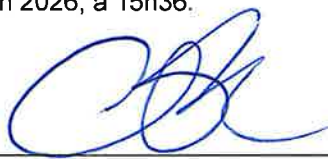
Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jérôme Théberge


ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026, à 15h36.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRESSE